



**ASSEMBLÉE PUBLIQUE
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 601-24**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT **601-24** AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 601, afin notamment de :

modifier les dispositions particulières quant:

- aux usages et bâtiments temporaires,
- aux cafés-terrasse;
- aux bacs à déchets et à matières recyclables;
- aux quais, abris ou débarcadères sur pilotis;
- aux vestibules d'entrée des maisons mobiles;
- aux microbrasserie et microdistillerie artisanale,
- à l'extension des usages dérogatoires,

modifier le plan de zonage, en créant la zone H-33 à même une partie de la zone H-06 et en agrandissant la zone H-15 à même une partie de la zone CN-01

modifier les grilles des spécifications des zones H-18, H-29, H-30, H-33, MIX-02, MIX-03, MIX-06, MIX-07, MIX-09 et I-01,

ainsi que diverses autres modifications.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 14 février 2017, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement **601-24** ;
2. Une assemblée publique sera tenue **le mardi 28 mars 2017**, à compter de **19h00**, à la salle communautaire située au 2490, rue de l'Église à Val-David;
3. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou la personne qu'elle aura désignée expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;
4. Le premier projet de règlement **601-24** **contient** des dispositions susceptibles d'approbation référendaire qui concernent particulièrement une zone et d'autres qui concernent l'ensemble du territoire;
5. Le projet de règlement ainsi que les illustrations des zones peuvent être consultés à la mairie située au 2579, rue de l'Église, Val-David, du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 12 h 00 et 13 h 00 et 16 h 30.

DONNÉ À VAL-DAVID, CE 15 MARS 2017

Marie-Pier Pharand, avocate

Greffière

(SIGNÉ) Marie-Pier Pharand

Directrice des affaires juridiques et
secrétaire-trésorière adjointe